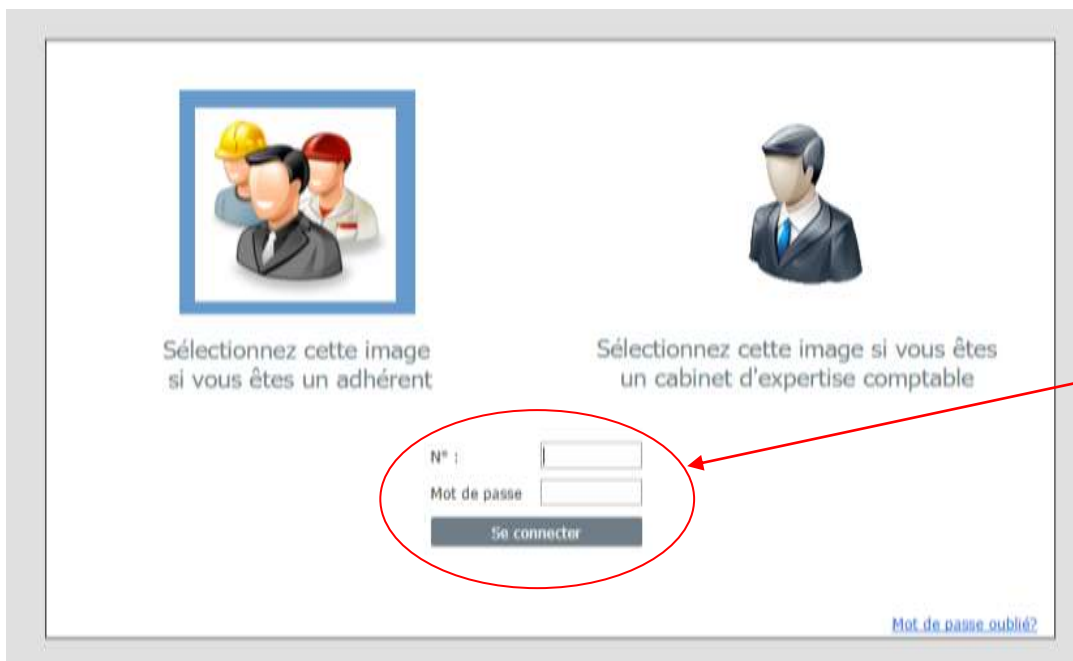


Vous êtes sur notre site www.arampla.fr



Cliquez sur « Espace sécurisé », à droite de l'écran



Saisissez votre n° adhérent et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter »

Vous êtes sur votre espace sécurisé

The screenshot displays the ARAMPLLA user interface. At the top left is the ARAMPLLA logo, a stylized orange bird. Below it, the text 'ARAMPLLA' is visible. A navigation bar contains links for 'Informations', 'Ce que je transmets vers l'OGA', 'Ce que l'OGA me propose', 'Contact', and 'Déconnexion'. Below the navigation bar, the page is titled 'Page d'accueil'. The main content area is divided into several sections:

- ARAMPLLA**: A section containing contact information (E-Mail: contact@aramplla.com, SIPRET: 31747017700054, Adresse: 34 boulevard Winston Churchill, 44000 NANTES) and a 'Régler mes factures' button. Below this are links for 'Transmission de documents' and 'Les formations aux CAJ subvies'. A note at the bottom states 'Dernière commission au 05/02/16 - 21:03'.
- Les documentations**: A section with a search icon and a list of documents: 'Courtes instructions 2017', 'Liste des documents', 'Contrôle de trésorerie', 'Bilan annuel', and 'Travaux de clôture'.
- Votre dernière clôture**: A section for the 2016 closure (31/12/2016) with a 'Récupération des documents' link and a list of documents: 'Attestation d'achèvement', 'Compte de gestion', and 'Compte Rendu de Mission'. Below this is a section for 'Cohérence et de vérification' and a notice: 'L'examen de votre déclaration est en cours. - DF clôture au 31/12/16 - Relance'.
- Les documents personnalisés et fiscaux**: A section with a search icon and a link 'DM pour la clôture du 31-12'.
- Guide de la 2035**: A section featuring the UNASA logo (UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ADHÉRES) and a 'Saisie de ma déclaration' button, which is circled in red.
- Prochaine clôture**: A section for the 2017 closure (31/12/2017) with a 'Balances' link and the 'Saisie de ma déclaration' button.

Accédez à la saisie de votre déclaration 2035

Vos coordonnées

Association Agréée ARAMPLLA

Afin de saisir votre déclaration fiscale (2035), veuillez vérifier ces quelques données administratives.

Début de l'exercice: 01/01/2017 Fin de l'exercice: 31/12/2017

Valeurs actuelles de notre base :	Valeurs validées pour la saisie :
Code : CAB	Code : CAB
Niveau : TEST	Niveau : TEST
Nom : ARAMPLLA	Nom : ARAMPLLA
SIRET : 2174701770034	SIRET / RCF : 2174701770034
Adresse : 14 boulevard Winston Churchill	Adresse : 14 boulevard Winston Churchill
CP ville : 44000 NANTES	CP ville : 44000 NANTES
E-mail : contact@arampla.com	E-mail : contact@arampla.com
Début d'ac. : 01/01/1978	Début d'ac. : 20/01/1978
<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation de transmettre vos données fiscales à la DGI	Closure N°C : 31/12/2016
	Date N°C : 11
	Cession/cession (CC) ou Déclé (DCD) :
	Date d'arrêt provisoire des comptes :

Important: Votre liasse est sauvegardée à chaque changement de page. La liasse ne sera traitée qu'au moment où vous l'aurez validée. Pour ce faire, cliquez sur le bouton Valider de la page "valider le 2035".

Saisir directement ma 2035

OU

Saisir le livre Recette-Dépense

Assistant permettant de saisir votre récapitulatif de comptabilité. La 2035 sera alors calculée en fin de saisie et à compléter par vos soins.

Vérifiez et/ou modifiez vos coordonnées

Pour une déclaration de cessation, saisir CSS
Pour une déclaration suite à un décès, saisir DCD

Pour passer à la saisie de la déclaration 2035, cliquez sur « Saisir directement ma 2035 »

INFORMATIONS UTILES A LA SAISIE

- Utilisez la touche « tabulation » pour vous déplacer lors de la saisie de la liasse
- Pour revenir sur une page précédente, sélectionnez celle-ci dans la colonne jaune à droite, et cliquez sur la page souhaitée.

Vous êtes sur la page Page 2035

L'adresse personnelle est obligatoire, (saisie sur la page « Mes coordonnées »)

Si vous faites partie d'une SCM ou bien d'un groupement : saisissez les coordonnées

Si vous dégagez une plus value suite à cession d'immobilisations, les montants dans cette zone doivent correspondre à ceux de la page 2035suite 2/2

Vérifiez si vous êtes concerné par l'une de ces exonérations

Détail des pages de saisie

Immobilisation : nouveau matériel à amortir

Les immobilisations	Fiche	Cession
Nature de l'immobilisation	<input type="text"/>	
Date d'acquisition	<input type="text" value="01/01/2017"/>	
Total T.T.C.	<input type="text"/>	
TVA déductible	<input type="text"/>	
Base amortissable	<input type="text"/>	
Mode	<input type="text" value="L"/>	
Taux d'amortissement	<input type="text" value="0,00"/>	Pour les immobilisations non amortissables, il faut laisser 0
Amortissement antérieur	<input type="text"/>	
Amortissement de l'année	<input type="text"/>	
<input type="button" value="Annuler la saisie"/> <input type="button" value="Valider la saisie"/>		

Mode : L : linéaire
 D : dégressif
 : non amortissable mais au tableau pour mémoire (laissez en blanc)

Vous pouvez enregistrer une cession à partir du tableau d'amortissement.
 Dans ce cas, il convient de valider la cession par le bouton « **Transférer dans les plus ou moins values** ». Ce mode vous permet d'avoir les informations déjà reportées

Plus ou moins values : nouvelles cessions

Désignation des Plus ou Moins Values	Fiche		
Nature de l'immobilisation cédée	<input type="text"/>		
Date d'acquisition	<input type="text" value="01/01/2017"/>	Prix de cession	<input type="text"/>
Date de cession	<input type="text" value="31/12/2017"/>	Plus ou moins-value à court terme	<input type="text"/>
Valeur d'origine	<input type="text"/>	Plus ou moins-value à long terme	<input type="text"/>
Amortissement	<input type="text"/>		
Valeur résiduelle	<input type="text"/>		
<input type="button" value="Annuler la saisie"/> <input type="button" value="Valider la saisie"/>			

Les immobilisations	Fiche	Cession
Nature de l'immobilisation cédée	<input type="text" value="Patientèle"/>	
Date d'acquisition	<input type="text" value="01/01/2010"/>	
Date de cession	<input type="text" value="31/12/2017"/>	
Valeur d'origine	<input type="text" value="10 000"/>	
Amortissement	<input type="text"/>	
Valeur résiduelle	<input type="text" value="10 000"/>	
Prix de cession	<input type="text"/>	
Plus ou moins-value à court terme	<input type="text"/>	
Plus ou moins-value à long terme	<input type="text"/>	
<input type="button" value="Annuler la saisie"/> <input type="button" value="Transférer dans les plus ou moins values"/>		



Pensez à **VALIDER** la saisie pour chaque nouvelle immobilisation ou cession.

Association Agréée ARAMPLLA

Dossier 2035 pour l'exercice TEST ARAMPLLA (2) (SIRET : 3176701770004)
 Votre association fiscale est enregistrée à chaque changement de page mais il est nécessaire de la VALIDER pour la faire figurer sur le lien "Valider le 2035" puis "Valider ma déclaration".

Page en cours de saisie : 2035A - 1/3 (CERFA n° 11177 * 17)

*** : Zones obligatoires**

Activité Professionnelle : Agent commercial Secteur (CO, CL, C2, C3 ou NC) :

Si exercice en Société Nb d'associés :

*** Détermination du résultat** : AE - Recettes-Dépenses AL - Créances-Dettes

*** Comptabilité fiscale** : CV - Hors TVA CW - Taxe Indue AT - Non assujetti

AM - Adhérent d'une ADA ou OMSA Année adhésion - AA :

Nombre de salariés - AP : Salaires perçus - AR :

Montant des Immobilisations - DA :

Recettes

1. AA - Recettes encaissées y compris les débits de frais :

2. AB - Débits payés pour le compte des clients :

A déduire : 3. AC - Honoraires rimboursés (dont) :

4. AD - Montant net des recettes (AA - AB - AC) :

5. AE - Produits financiers :

6. AF - Divers divers :

7. AG - TOTAL (AD + AE + AF) :

J'ai terminé ma saisie
Je valide ma 2035

Vous êtes sur la PAGE 2035A 1/3

Pour les omnipraticiens et les spécialistes médicaux et chirurgicaux, indiquer, en outre, la situation au regard de la convention nationale :

- C1 (conventionnés du secteur 1 sans droit à dépassement)
- C2 (conventionnés du secteur 1 avec droit de dépassement),
- C3 (conventionnés du secteur 2 avec honoraires libres),
- C0 (omnipraticiens et les spécialistes médicaux et chirurgicaux non conventionnés).

Pour chacune de ces zones **une seule case** est à cocher.

La case AT est à cocher par les non assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et les bénéficiaires de la franchise de la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article 293 B du Code général des impôts.

Gains divers : détail à reporter pages 2035A 3/3



Les totaux et sous-totaux se font automatiquement. Ils sont donc grisés lorsque vous défilez dans la liasse.

Association Agréée ARAMPLLA

exercice 2017 pour l'exercice 2017 ARAMPLLA (2) (2017) (317933730239)
Votre déclaration fiscale est enregistrée à chaque changement de page sous l'entête de la VIGIPOP.
Pour la faire, cliquez sur le lien "Valider la 2017 pour Valider ma déclaration".

Page en cours de saisie : 2035A - 2/3 (CERFA n° 11177 * 17)

8. BA - Achats			2035
9. Frais personnels - BA - Salaires nets			2035 Suite 1/2
10. BC - Charges sociales			2035 Suite 2/2
11. BD - Frais sur le valeur ajoutée			2035A 1/3
12. Impôts et taxes - BE - Contribution économique territoriale			2035A 2/3
13. BF - Autres impôts			2035B 1/3
14. BV - Contribution sociale généralisée déductible			2035B 2/3
15. BF - Loyer et charges locatives			2035B 3/3
16. Location de matériels et mobilier - de redevance au titre collaboration - BV			2035C
17. Entretien et réparation			OGED00
18. Personnel intérimaire			OGBNC00
19. Retenue sur loyer			OGBNC01
20. Chauffage, eau, gaz, électricité			OGBNC02
21. Honoraires ne constituant pas de rétrocession			OGBNC03
22. Primes d'assurance			OGBNC04
23. Frais de véhicules (Cochez si forfait kilométrique)	<input type="checkbox"/>		OGBNC05
24. Autres frais de déplacement (voyages...)			OGBNC06
25. Charges sociales zéro... Dont obligatoires (BF)			OGBNC08
25. Dont facultatives (BV)			2035RCE
26. Frais de réception de représentation et de congrès			
27. Fournitures de bureau, documentation, PTT			
28. Frais d'actes et de contentieux			
29. Créances judiciaires professionnelles			
30. Autres frais divers de gestion			
31. BF - Frais financiers			
32. BF - Autres divers			
33. BR - TOTAL (lignes BA à BP)			

Vous êtes sur la PAGE 2035A 2/3

Si vous êtes **collaborateur**, notez le montant de vos rétrocessions sur cette ligne

Si vous utilisez le **forfait kilométrique**, pensez à cocher cette case afin de saisir les données concernant vos véhicules

Détail des pertes diverses à reporter page 2035A 3/3

Association Agréée ARAMPLLA

Exercice 2025 pour l'association ARAMPLLA (C) 2024 - SIREN 17020294
Forme juridique : Société en droit privé (Déclaration de page 104) - Ministère de la Santé
N° de SIREN : 17020294 sur le site SIREN de 2025 pour l'association ARAMPLLA

Page en cours de saisie : 2035A - 2/3 (CERFA n° 11377 * 17)

RECETTES - Gains Divers

Libellé des Gains Divers	Montant

DEPENSES PROFESSIONNELLES - Pertes diverses

Libellé des Pertes Diverses	Montant

- 2035
- 2025 Suite 1/2
- 2025 Suite 2/2
- 2035A 1/3
- 2035A 2/3
- 2035A 3/3
- 2035B 1/3
- 2035B 2/3
- 2035B 3/3
- 2035C
- OGIND00
- OGIND01
- OGIND02
- OGIND03
- OGIND04
- OGIND06
- OGIND09
- 2049RC1

Zaj l'année ma année
26 août ma 2025

Vous êtes sur la PAGE 2035A 3/3

Libellés des **gains divers**

Montants des gains divers : le total doit correspondre au montant saisi sur la 2035A 1/3 ligne AF

Libellés des **pertes diverses**

Montants des pertes diverses : le total doit correspondre au montant saisi sur la 2035A 2/3 ligne BP

Association Agréée ARAMPLLA

Vous êtes sur la PAGE 2035B 1/3

2035

2035 SuRe 1/2

2035 SuRe 2/2

2035A 1/3

2035A 2/3

2035A 3/3

2035B 1/3

2035B 2/3

2035B 3/3

2035E

OGTDD0

OGBNC00

OGBNC01

OGBNC02

OGBNC03

OGBNC04

OGBNC05

OGBNC08

2009RC1

J'ai terminé ma saisie
Je valide ma 2035

4. DETERMINATION DU RESULTAT

34. Excédent (AG - BR) (CA)

35. Plus values à court terme (CB)

36. Divers à réintégrer (CC)

37. Bénéfice société civile de moyens (CD)

38. TOTAL (CA+CB + CC + CD) (CE)

39. Insuffisance (BR - AG) (CF)

40. Frais d'établissement (CG)

41. Dotation aux amortissements (CH)

42. Moins values à court terme (CI)

43. Divers à Déduire (CL)

dont exc. 2FU (CE)

dont exc. entreprise (KE)

dont exc. jeunes entrep. immo. (CV)

dont exc. "perm. des soins" (CQ)

dont exc. pôle de compét. (KK)

dont abont. pour l'épargne sal. (CT)

dont abont. jeunes entrées (CO)

dont déd. médecins CL (CQ)

44. Déficit société civile de moyens (CH)

45. TOTAL (CF à CH) (CN)

46. Bénéfice (CE - CN) (CP)

47. Déficit (CN - CE) (CR)

5. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

C1 - Montant de la TVA afférente aux recettes brutes

C2 - Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immatériels)

C3 - Montant de la TVA afférente aux honoraires rattachés

6. CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

AU - Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent

Divers à réintégrer : le montant de cette ligne doit correspondre au détail de la page 2035B 2/3

Divers à déduire : le montant de cette ligne doit correspondre au détail de la page 2035A 3/3

Certains détails de la ligne CL sont à servir dans ces cases.

Si vous êtes assujetti à la TVA, ces lignes doivent être impérativement remplies

Vérifier si votre profession est bien exonérée de CET avant de remplir cette zone
(exemple : sage-femme, traducteur, ...)

Association Agréée ARAMPLLA

Service 2017 pour l'adhésion 2017 ARAMPLLA (2) (SIRET : 31767617300294)
 Votre déclaration fiscale est envoyée à l'organisme de page 1462 / voir messages de la VALDES.
 Pour la faire, cliquez sur le lien "Valider la 2015" ou "Valider ma déclaration".

Page en cours de saisie : Saisie d'une 2015 : OGBNC04

OBSERVATION DEMANDÉE - CONTROLE DE REGULARITE

- AA - Solde comptable des comptes au 31/12
- AB - Prélèvements personnels
- AC - Versements SOI
- AD - Capital emprunt remboursé dans l'année
- AE - Acquisitions d'immobilisation
- AF - Quote-part privée (dépenses médicales)
- AG - TVA déductible
- AH - TVA déductible sur immobilisation
- AI - TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2015)

Autres (à préciser) : Montant

AH - Total A

- AJ - Solde comptable des comptes au 31/01
- AK - Apports
- AL - Quote-part frais SOI
- AM - Emprunt (capital reçu)
- AN - Montant encasé suite à cession d'immobilisation
- AO - TVA encasée (case CX)
- AP - Frais déduits non payés, frais forfaitaires

Autres (à préciser) : Montant

AQ - Total B

- AR - Résultat théorique (Total A - Total B) (1)
- AS - Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2015A)
- AT - Encasements théoriques (1 + 2 + 3)
- AU - Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2015A)
- AV - Situation à priori (4 - 3)

- 2015
- 2015 Suite 1/2
- 2015 Suite 2/2
- 2015A 1/3
- 2015A 2/3
- 2015A 3/3
- 2015B 1/3
- 2015B 2/3
- 2015B 3/3
- 2015E
- DG1000
- OGBNC00
- OGBNC01
- OGBNC02
- OGBNC03
- OGBNC04**
- OGBNC06
- OGBNC08
- OGBNC09

Z'ai terminé ma saisie
Je valide ma 2015



Vous êtes sur l'OGBNC04

L'OGBNC04 doit être **obligatoirement complétée** si votre comptabilité est en recettes-dépenses.

Dans le cas où votre comptabilité est établie en créances-dettes, cochez la case « Néant ».

Le **résultat théorique** (ligne AR) doit correspondre au montant inscrit sur la 2035B : soit en excédent (ligne 34), soit en insuffisance (ligne 39).

Si les 2 montants correspondent, la **situation a priori** (ligne AV) doit être à 0.



Les totaux et sous-totaux se font automatiquement (cases grisées)

Association Agréée ARAMPLLA

Exercice 2025 pour l'adhésion TEST ARAMPLLA (2) (SIRET : 31747017700294)
 Cette déclaration fiscale est enregistrée à chaque changement de page mais il est nécessaire de la valider.
 Pour ce faire, cliquez sur le lien "Valider la 2025" dans "Valider ma déclaration".

Page en cours de saisie : N° 2069RCI (CERFA n° 15252 * 01)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

PDI au cas communautaire Soc. bénéf. du régime des groupes Nant

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Compétitivité et emploi		Maîtres restaurateurs	
Au titre du mécénat		Deuxes ciné. et audio	
Formation des dirigeants		En faveur de l'intéressement	
Rachats d'œuvres d'art, par ses salariés		Cinéma international	
En faveur de l'apprentissage		Autres crédits d'impôts	
Crédit d'impôt spectacle vivant		Née à disposition de villes	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes			

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)
 dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations des DOH
 Dont pré-financement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt
 Mont des rému. n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations des DOH
 Montant des rémunérations éligibles (article L3141-30 du code du travail)
 (prévue à l'article L3141-30 du code du travail)

Quotepart de crédit d'impôt résultant de la participation de l'ent. dans des sociétés de personnes ou grp.

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Investissement en Corse		Pour les créateurs de jeux vidéo	
En faveur de la recherche		Au remb. (perf. énergétique)	
Crédits d'impôts famille		Prêt à taux zéro renforcé	
Deuxes ciné. et audio		Invest. Outre-mer (logement)	
Dépenses de prop. commerciale		Invest. Outre-mer (productif)	
Sûreté acc. à la propriété		Empl. temp. de l'exp. agricole	
En faveur de l'agri. biologique		ARécents aux valeurs mobilières	
Prod. œuvres chorégraphiques		Autres crédits d'impôts	
En faveur des métiers d'art			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses des DOH			

III - CAS PARTICULIERS

En faveur de l'apprentissage		Maîtres restaurateurs	
Sûreté acc. à la propriété		Prêt à taux zéro renforcé	
En faveur de l'agri. biologique		En faveur de la recherche	
Formation des dirigeants d'art		Pour la compétitivité et l'emploi	
En faveur des métiers d'art		Au remb. (perf. énergétique)	

- 2025
- 2025 Suite 1/2
- 2025 Suite 2/2
- 2035A 1/3
- 2035A 2/3
- 2035A 3/3
- 2035B 1/3
- 2035B 2/3
- 2035B 3/3
- 2025E
- OGE000
- OGBNC00
- OGBNC01
- OGBNC02
- OGBNC03
- OGBNC04
- OGBNC06
- OGBNC08
- 2069RCI

J'ai terminé ma saisie
Je valide ma 2025

Vous êtes sur la PAGE 2069RCI

Si vous bénéficiez de réductions ou crédits d'impôts, complétez le cadre I.

IMPORTANT

- Pour le « **CICE** » (Compétitivité et emploi) : merci de nous joindre la DADS ou le TESE.
- Pour le crédit d'impôt « **Formation des dirigeants** » : merci de nous transmettre les attestations de présence aux formations, avec le n° agrément

Lorsque tout est saisi, cliquez sur le bouton pour valider votre 2025.

Vous avez terminé la saisie de votre déclaration 2035 et des OG

Association Agréée ARAMPLLA

Service 2035 pour l'adhésion TEST ARAMPLLA (2) (SIRET : 3114765170009)
Votre déclaration fiscale est enregistrée à chaque changement de page mais il est nécessaire de la VALIDER.
Pour la faire, cliquez sur le lien "Valider la 2035" puis "Valider ma déclaration".

Page en cours de saisie : Saisie d'une 2035 : N° 2035 Validation

Renseignements Complémentaires

Votre E-Mail :

Observations diverses :

Fichiers qui seront transmis lors de la validation

En cliquant sur le bouton ci-dessus, vous pourrez envoyer un ou plusieurs fichiers pour accompagner votre message.
Rq : Vous ne pouvez sélectionner qu'un fichier à la fois, mais cliquer plusieurs fois, en s'assurant que le transfert est bien terminé.

Avertissements

Ce tableau indique les avertissements pouvant faire l'objet d'une rectification ou d'une demande de renseignement de la part de l'AGA. Il est conseillé de valider la 2035 ligne au / après des erreurs dans le tableau suivant.

Libellé de l'avertissement
Absence de l'OGBNC04 (contrôle de régularité ou tableau de passage)
Exercice et dates renseignés
L'année d'adhésion
Le résultat du tableau de passage (OGBNC04) est différent des résultats de la 2035 ligne CR
2035A Ligne 81/ absence de CSG
Le solde des comptes de trésorerie au 31/12 de l'OGBNC04 n'est pas renseigné

Détail de cet avertissement :

Votre déclaration fiscale est bien enregistrée.
MAIS
il sera nécessaire de la valider : Ceci :

- > indiquera que vous avez fini de saisir votre déclaration
- > avertira l'AGA que votre déclaration doit être traitée

ATTENTION, validée, votre déclaration n'est plus modifiable.
Si vous voulez encore y apporter des modifications pour ne plus avoir d'avertissements, il faut cliquer sur les pages dans le cadre jaune.

2035

- 2035 Suite 1/2
- 2035 Suite 2/3
- 2035A 1/3
- 2035A 2/3
- 2035A 3/3
- 2035B 1/3
- 2035B 2/3
- 2035B 3/3
- 2035E
- OGID00
- OGBNC00
- OGBNC01
- OGBNC02
- OGBNC03
- OGBNC04
- OGBNC06
- OGBNC08
- OGBNC09
- 2069RCI

Vous pouvez insérer une observation ou commentaire à votre envoi.

L'envoi se fera au moment de la validation de la déclaration.

Si vous avez des documents annexes à nous transmettre, vous pouvez les ajouter en cliquant sur « *Joindre un fichier* ».

L'envoi des pièces jointes se fera au moment de la validation de la déclaration.

Attention : si vous revenez sur une page précédente, les pièces jointes ne seront pas conservées.

IMPORTANT

Une liste d'avertissements vous informe sur les éventuelles rubriques que vous devez modifier ou saisir : revenir sur les pages concernées.

La fenêtre du bas vous détaille l'anomalie constatée. Les anomalies qui figurent en rouge sont des zones obligatoires. Elles doivent être correctement servies avant l'enregistrement définitif de votre liasse.

Lorsque vous avez terminé, pensez à **valider votre déclaration**, dans le cas contraire nous ne recevons pas celle-ci.

Attention : aucune modification ne peut se faire après validation, vérifiez bien les informations saisies.